

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B102-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013

PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B102

OBJET : Promotion du territoire - Demande de versement du solde de la subvention de Pays d'Aix Associations 2012

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du Territoire

Objet : Versement du solde d'une subvention 2012 à l'association « Pays d'Aix Associations ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération 2012_A076 du Conseil communautaire du 31 Mai 2012, la CPA a octroyé une subvention d'un montant de 160 000€ à l'association Pays d'Aix Associations. En vertu de la convention annexée au rapport, 70% du montant de la subvention, soit 112 000€ a été versée au cours de l'année 2012. Les 30% restants, soit 48 000€, sont versés sur justificatifs produits par l'association, justificatifs fournis après clôture de l'exercice 2012. Il convient donc de délibérer pour procéder au versement du solde.

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil Communautaire du 31 mai 2012, la CPA a octroyé une subvention de 160 000 euros à l'association « Pays d'Aix Associations » pour le financement de quatre projets :

1- ASSOGORA 2012, 34ème édition du Salon de la Vie Associative et du Bénévolat du Pays d'Aix.

2- Accompagnement des associations : Conseils, formations et informations juridiques, comptables et techniques de la maison de la vie associative du Pays d'Aix.

3- La communication, dont le « A plus B », « Associations et bénévolat » Magazine de la vie associative du Pays d'Aix, et d'un portail de la vie associative sur Internet.

4- Plus- value de la vie associative en Pays d'Aix (Observations statistiques) : mise en place d'observations statistiques normalisées CNRS des associations du Pays d'Aix.

En vertu de la convention signée avec l'association 70% du montant de la subvention, soit 112 000€ a été versée au cours de l'année 2012. Les 30% restants, soit 48 000€, sont versés sur justificatifs produits par l'association, justificatifs fournis après clôture de l'exercice 2012. Il convient donc de délibérer pour procéder au versement du solde.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2005_B086 du Bureau du 8 Avril 2005 portant sur les modalités de paiement des subventions ;

VU la délibération 2009_A143 du Conseil Communautaire déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération 2012_A076 du Conseil Communautaire du 31 mai 2012

VU l'avis de la Commission Promotion du Territoire en date du 16 février 2012;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement du solde de cette subvention d'un montant de 48 000€ à l'association « Pays d'Aix Association » ;
- **AUTORISER** Madame le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de fonctionnement, fonction 023 Nature 6574.

OBJET : Promotion du territoire - Demande de versement du solde de la subvention de Pays d'Aix Associations 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013